

# Délibération n° 2019-06-36

Extrait du registre des délibérations  
 du conseil communautaire du 12 décembre 2019

**Objet**

Budget principal 2020

**Rapporteur**

SAUVANT Jean-Pierre

**Date de convocation**

05/12/2019

**Date d'affichage du  
 compte rendu**

19/12/2019

**Nombre de  
 conseillers**

En exercice : 125

Présents : 85

Votants : 90

Pour : 90

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre 2019 à 17h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

**Présents avec voix délibérante :**

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
	BOYER Elie	
BRUN Pascale		CHALLET Vincent
CHANAL Jean-Paul		CHANY Georgette
CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges	CHAZALON Robert
	CODRON Maryse	COLLET Jean-Pierre
THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie	CORREIA Emmanuel
COSTE Yves		
CREGUT François	CROZE Yves-Serge	
	DENAIVES Catherine	
DESGEORGES André	DESVIGNES Jean	DRUELLE Jean-Claude
DUBESSY Florence	DUBOST Philippe	DYNDAS Eric
EMIREN Bernard (S)		FANJUL José
MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc	
GAUDRIAULT Damien		
GOUEZEC Jean-François		GRÉGOIRE Nathalie
	GUEUGNOT Jean-Pierre	
HERBST Nadine	HERCEGFI Serge	IGONIN Bernard
PAULZE Marie-Hélène (S)	JAMON Marc	JOLIVET Sylvie
	LABUSSIÈRE Jean-Marc	LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria	LE GAL Claude
LEGENDRE Denis		
LETELLIER Josiane	LIVET Bertrand	MAHOUEAUX Gaëlle
MARAIS René	SUTY Lionel (S)	
MASSARDIER-POULOSSIER Marie-Laure	MASSEBOEUF Claude	
		NICOLLET Michel
	NUÑEZ Aurélia	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELLISSIER Patrick	
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
		VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard		

Absents ayant donné pouvoir (5) : BESSEYRE Fabien à DENAIVES Catherine ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; PELOU Michel à BACQUET Jean-Paul ; PETEILH Sandra à NICOLLET Michel ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (5) : CONTOUX Michel ; ESBELIN Nicole ; FRADIN Guy ; JAFFEUX Sébastien ; MARTINANT Pierre.

Absents (35) : BARBET Laurent ; BERENBAUM Émeric ; BERNARD Jean-Paul ; BONNAFOUX Daniel ; BOURGNE Françoise ; BRONNER Ulrich ; CHANIMBAUD Lionel ; CHEYNOUX Gérard ; COSTON David ; COSTON Marie ; DABERT Jean-Claude ; DE MULDER Jean-Pierre ; DESCOUTEIX GENILLIER Juliette ; ESPEIL Michel ; GARNAVAULT Philippe ; GAUTHIER Isabelle ; GIMEL Edwige ; GOYON Guy ; GREGORIS Cécile ; GUILLAUME Julien ; KAROUTZOS Christian ; LENEGRE Jean-Louis ; LEROY Véronique ; MARUCA Vincent ; MEALLET Roger-Jean ; MONIER FIEVET Jean-Marc ; MOREL Jacques ; NÔ Lucien ; ROCHE Roger ; ROCHETTE Christophe ; RODDIER Gilles ; ROUBERTOU Didier ; TIXIER Luc ; TOULOUZE Michel ; ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

### LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le budget primitif du budget principal 2020 est équilibré sur la base des orientations présentées par Monsieur le Président d'API à savoir :

- pas de hausse des taux de la fiscalité communautaire, comme depuis 2017 ;
- un recours à l'emprunt nouveau contenu dans les objectifs de sécurité proposés par la commission des finances, à savoir une capacité de désendettement à moyen terme se situant autour de 7 années d'épargne ;
- l'achèvement des grandes opérations d'investissement initiées par les anciennes communautés, et un rythme soutenu d'équipements nouveaux ;
- la prise en compte sur les ressources propres de la collectivité des coûts d'uniformisation sur le territoire communautaire des compétences transférées ;
- des arbitrages budgétaires appliqués prioritairement à des postes de dépenses non pérennes, et l'engagement de la réinscription de ces crédits en fonction des disponibilités budgétaires, et au plus tard au budget supplémentaire.

Vous trouverez, ci-annexée, une maquette budgétaire de ce projet de budget primitif 2020 assortie d'une présentation croisée par fonctions, ainsi qu'une récapitulation des dépenses d'équipement, permettant de visualiser les opérations et le programme global avec les restes à réaliser de ce jour.

Ce budget se caractérise en dépenses de fonctionnement par :

- une section de fonctionnement d'un peu moins de 41 M€, en progression modeste de +1,68% ;
- des dépenses de fonctionnement des services (chapitre 011) contenues à 5,635 M€, soit seulement +1,88%, y compris les dépenses nouvelles de transferts ;
- des dépenses de personnel en progression de 310 K€ (soit 10,535 M€). Si l'on considère la forte progression de la masse salariale de l'insertion (21% soit 81 K€), la masse salariale brute y compris transferts est de +2,23% seulement ;
- le chapitre 014 est en baisse de 0,9 M€ en raison d'une part, des attributions de compensation aux communes qui intègrent la compétence SDIS (-1,4 M€ dont -1,1M€ en dépenses à ce chapitre et +0,3 M€ en recettes au chapitre 73 pour les attributions négatives) et d'autre part, la progression estimée à 0,2 M€ de la TEOM (en dépense ici, et en recette également au chapitre 73) ;
- un chapitre 65 des autres charges courantes (dont subventions, participations, transports, etc ...) en progression très sensible de 29,45%, sous le seul effet de la prise de compétence du contingent incendie des communes de 1,423 M€.
- des frais financiers qui diminuent de 87K€, en raison du financement à des taux très bas en 2019 (+0,32% de taux fixe à 15 ans notamment) et aussi, par la réduction très conséquente de la dette à l'égard de l'EPF en raison de la vente de nombreux biens acquis par son intermédiaire ;

Ce budget se caractérise en recettes de fonctionnement par :

- l'arrêt de la comptabilisation des recouvrements de traitements au chapitre 013, API étant devenue son propre assureur en la matière, en raison des économies supérieures de charges générées ;
- des produits de l'activité et des services quasiment stables +0,73% (soit 2,123 M€ pour les diverses tarifications) ;
- le chapitre 73 des impôts et taxes est globalement en progression de 663 K€, ce constat est trompeur. En effet, si l'on considère que la progression de TEOM attendue de +226K€ sera reversée intégralement aux SICTOM compétents, et que la progression de +304 K€ des attributions versées par les communes compense seulement les charges transférées à API, cette progression du produit fiscal global est négligeable (+133 K€). Au titre de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises, en l'absence de revalorisation des taux et au vu des bases réelles de 2019, on peut s'attendre à une variation des bases nettes de 1,5 à 2% à laquelle s'ajoute la revalorisation nominale de 0,9% (+333 K€ globalement). La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises sera en baisse -188 K€ en 2020, la valeur ajoutée produite totale des gros contributeurs industriels devant s'être tassée en 2019. Si le FNGIR (garantie de la réforme de la TP) sera stable, en revanche il faut s'attendre à une nouvelle baisse sensible du FPIC qui est passé pour la part API de 560 K€ à 489 K€ en 2019.
- Les dotations et participations au chapitre 74 sont en hausse de 537 K€, et ici aussi le constat doit être pondéré. En effet, la DGF est en baisse (-131 K€) en raison de la progression insuffisante du coefficient d'intégration fiscale d'API pour la dotation d'intercommunalité, et du projet de loi de finances pour 2020 qui reconduit le prélèvement sur la dotation de compensation des EPCI. Les compensations fiscales progressent modestement (+57 K€), mais elles ne sont que le reflet des exonérations opérées par l'Etat sur la fiscalité directe d'API. La variation positive de ce poste de ressources est donc générée :
  - o par la progression des remboursements de rémunération des contrats d'insertion (+273 K€) ;
  - o par l'ajout de recettes en provenance de financeurs, qui seront encaissées avec un décalage temporel assez important, et qui font défaut à la trésorerie et au résultat de l'exercice 2019 (+106 K€ des fonds européens, et +320 K€ des autres organismes dont la CAF).
- Les produits de gestion courante croissent de 62 K€ (soit +13%), ce qui témoigne notamment de l'opportunité d'avoir confié à l'OPHIS la gestion locative du parc de logements d'API.

On notera, que l'autofinancement de la section d'investissement est uniquement assuré par la différence entre recettes et dépenses d'ordre, soit tout de même 1,69 M€. Il est également à noter, que la restitution sur les attributions communales des communes d'Issoire et du Broc est intervenue pour la dernière année à hauteur de 338 K€ (soit 877 K€ d'épargne supplémentaire au bout des 3 ans de lissage). Par conséquent, cette ressource nouvelle ne progressera plus à partir du projet de budget pour 2021.

En section d'investissement, l'annexe ci-jointe des opérations présente l'exhaustivité des 7,5 M€ de dépenses d'équipement nouvelles ou non-engagées en 2019 proposées. Si l'on considère les restes à réaliser de 5,5 M€ à la date de rédaction de la présente délibération (et sous réserve des mandatements à émettre d'ici le 20 décembre) les programmes à exécuter s'élèvent à 13 M€. Les investissements repris en 2017 et lancés par API depuis ont donc été réalisés à près de 80% à ce jour.

Il n'en est pas de même des subventions, dont 6,4 M€ devraient être repris au titre des restes à réaliser. Au vu du taux d'exécution des dépenses, 5 M€ sont exigibles et pèsent sur la trésorerie communautaire.

Comme en fonctionnement, le poids de la dette se réduit sensiblement s'agissant du capital. Le remboursement des dettes à l'EPF Smaf s'effondre de 1,8 M€ à 58 K€, consécutivement aux nombreux rachats pour cessions ou travaux.

En recettes d'investissement, l'équilibre est atteint grâce :

- à 1M€ de subventions d'équipement notifiées et inscrites ;
- à 923 K€ de FCTVA attendu ;
- à près de 3M€ de cessions d'immeubles déjà actées (Pradets, ancien siège de Sauxillanges, ancienne confiserie de Charbonnier, Maison de pays d'Ardes). Compte tenu de la signature des actes en toute fin d'année pour les plus importantes cessions, ces recettes seront constatées sur 2020 ;
- un emprunt d'équilibre limité à 1,45 M€, laissant une petite marge de manœuvre pour les prochaines décisions budgétaires, et en particulier pour le transfert de la compétence du « pluvial urbain » qui sera exécutée sur le budget principal.

Ce projet de Budget Primitif 2020 s'équilibre globalement à la somme de 49.699.409,91 €.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DÉCIDE**, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif de l'exercice 2020, tel que présenté dans la maquette budgétaire ci-annexée, et qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 49.699.409,91 €.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 18/12/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 18/12/2019